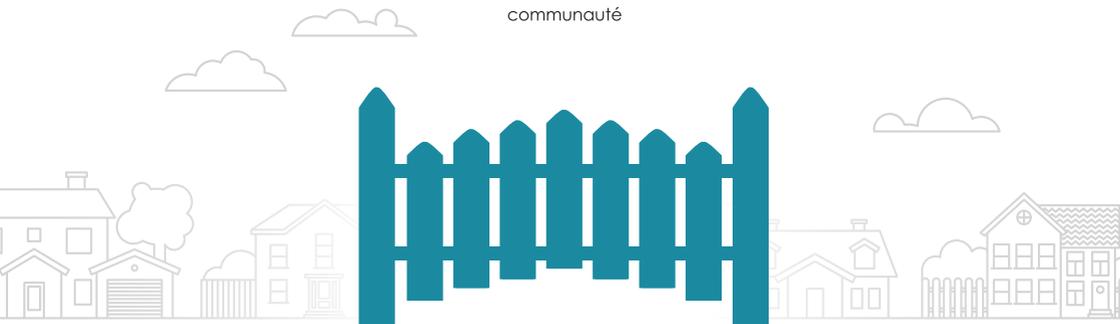




MAYENNE
communauté



JE CONSTRUIS ma clôture



VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME :

→ Sous forme numérique depuis un espace personnel où vous pourrez suivre l'avancée de votre dossier via le lien :

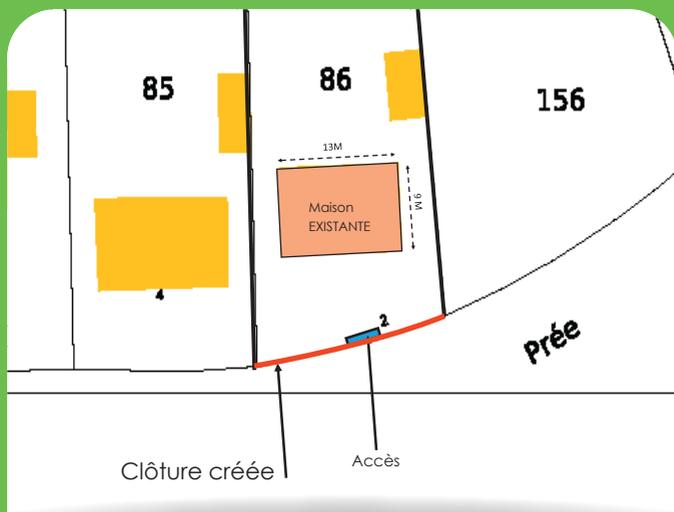
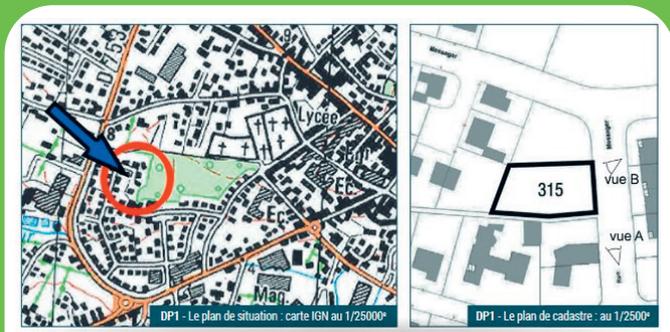
<https://gnau36.operis.fr/mayennecommunaute/gnau/#/>

Lien accessible depuis le site de Mayenne Communauté :
mayennecommunaute.fr > Utile > Habitat/urbanisme

→ Sous forme papier dans la mairie du lieu de votre projet

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour information, la déclaration préalable pour « l'installation ou la modification d'une clôture » est obligatoire dans les zones U et AU de Mayenne Communauté et en périmètre protégé



Les visuels présentés ici sont des illustrations. Les plans devront être réalisés à l'échelle

FORMULAIRES

Déclaration préalable CERFA 13703

Vous pouvez télécharger la dernière version du formulaire : service-public.fr

PLAN DE SITUATION

Il sert à situer votre terrain dans la commune

Il s'agit d'un extrait de plan de la commune

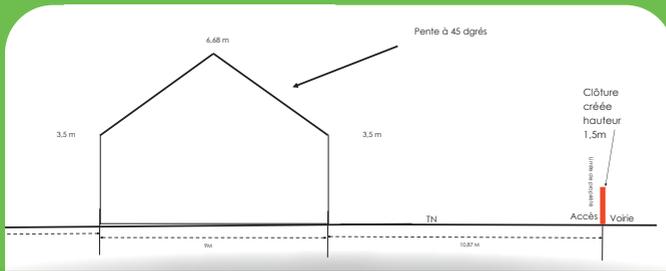
Pour vous aider : www.geoportail.gouv.fr

PLAN DE MASSE

Il permet de repérer où seront édifiées les clôtures.

Il doit faire apparaître : le nord et l'échelle, les constructions existantes, l'emplacement des clôtures.

Pour vous aider : cadastre.gouv.fr



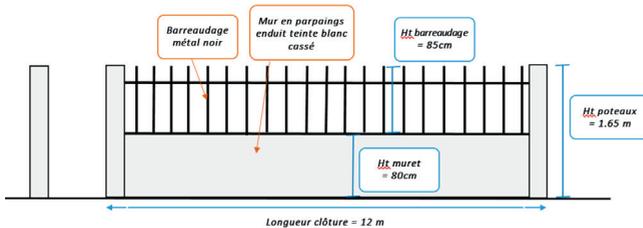
PLAN DE COUPE

Il permet de comprendre l'implantation des clôtures et leurs incidences sur le terrain (fondations, ancrage au niveau du sol, retenues terre).

PLAN D'ÉLEVATION

Il permet de connaître les dimensions des clôtures (longueurs, hauteurs), ainsi que les matériaux et les couleurs utilisés. Toutes les parties constituant la clôture doivent être représentées (mur, muret, panneaux, grillages, lisses, barreaudages, poteaux, portails et portillons, haies...). Ce plan peut être dessiné à la main

Dimensions
Matériaux utilisés
Couleur



DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION

Il permet d'apprécier l'impact paysager de la clôture dans son environnement.



PAYSAGE LOINTAIN

ENVIRONNEMENT PROCHE

PHOTOGRAPHIES

Elles permettent de situer le terrain dans l'environnement proche et le paysage lointain.

JE MONTE MON DOSSIER

1) FORMULAIRE



Ce document est à compléter et à signer.

2) PLAN DE SITUATION DU TERRAIN



3) PLAN DE MASSE



4) PLAN DE COUPE



Document nécessaire si le projet modifie le profil du terrain

5) PLAN D'ÉLEVATION



6) DOCUMENT GRAPHIQUE ET D'INSERTION



Document nécessaire si votre projet est visible depuis le domaine public et/ou situé dans les abords d'un monument historique ou dans un site patrimonial remarquable.

SI VOUS DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER EN MAIRIE SOUS FORME PAPIER : 3 EXEMPLAIRES SONT À PRÉVOIR.

SI VOUS DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER SOUS FORME NUMÉRIQUE, UN SEUL DÉPÔT EST NÉCESSAIRE

UNE QUESTION ?

Consultez la mairie du lieu de votre projet.
Permanences pour les particuliers sur rendez-vous uniquement :

- le mardi matin de 8h30 à 12h00 à Mayenne ;
- le jeudi matin de 9h00 à 12h00 à Lassay-les-Châteaux ;
- le vendredi matin de 9h00 à 12h00 à Martigné-sur-Mayenne.

Contactez le service urbanisme de Mayenne Communauté (lundi au vendredi de 8h30 et 12h et 13h30 à 17h, sauf lundi et mercredi matin)

Tél : 02.43.30.48.50
urbanisme@mayennecommunaute.fr

Avant la prise de rendez-vous, merci de vous adresser au préalable à la mairie du lieu du projet pour obtenir les premières informations utiles.



7) DES PHOTOGRAPHIES

Visuels nécessaires si votre projet est visible depuis le domaine public et/ou situé dans les abords d'un monument historique ou dans un site patrimonial remarquable.